

DEMANDE DE BADGE ET BRASSARD DE PRESSE 2010

La demande de brassard est facultative. Le badge ne peut être délivré qu'aux journalistes dont la carte professionnelle est renouvelée et qui ont un brassard de presse.

Il est préférable pour les journalistes rémunérés mensuellement de faire le nécessaire par l'intermédiaire de leur employeur.

N° Carte professionnelle _____

Nom et prénom _____

Adresse avec code postal _____

Téléphone _____

Pigiste

Mensuel

Employeur actuel _____

Je suis détenteur d'un brassard de cuir et

Je demande le renouvellement du badge 2010.

Prix : 6,10 € (chèque bancaire de préférence).

Je n'ai jamais demandé de brassard cuir et

J'en désire un pour 2010 :

Prix : 38,10 € (badge + brassard inclus) (règlement par chèque).

Date et Signature :